

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le conseil municipal :

- ▽ Est informé sur le déploiement du Très Haut Débit 100 Mb/s sur le territoire de la commune de Val de Briey et la mise en place, au 1^{er} janvier 2019, du Très Haut Débit dans les services et bâtiments des communes déléguées de Val de Briey.
- ▽ Prend connaissance de la présentation du service de Police Municipale de la commune de Val de Briey.
- ▽ Prend connaissance du document INSEE sur le recensement de la population – enquêtes de 2014 à 2018 – chiffres des populations légales au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal :

1. Procède, à l'unanimité, à l'installation de M. Jean-Michel LAVANOUX comme conseiller municipal en remplacement de Mme Claude GABRIEL, décédée.
2. Accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur d'un montant total de 2 411,86 euros.
3. Modifie, à l'unanimité, le tableau des emplois.
4. Approuve et valide, à l'unanimité, le règlement de prêt de matériel communal.
5. Décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique à la communauté de communes Orne Lorraine Confluences, au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau potable et assainissement des eaux usées.
6. Sollicite, à l'unanimité, auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le transfert de la RD N° 146a, au profit de la commune de Val de Briey.
7. Sollicite, à l'unanimité, une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour des travaux de voirie sur la commune déléguée de Mancieulles et un aménagement de voirie en centre-bourg sur la commune déléguée de Mance.
8. Précise, à l'unanimité, que le linéaire de voirie communale actualisé au 29 janvier 2019 est désormais de 54 445 mètres linéaires.
9. Constate et prononce, à l'unanimité, le déclassement d'un terrain au lotissement « Les Périllons » sur la commune déléguée de Mancieulles et décide sa cession.
10. Autorise, à l'unanimité, la radiation de la servitude de passage et de canalisation au bénéfice de la commune de Val de Briey sur les parcelles ZC 52 et 49 en contrepartie d'un engagement du Département de Meurthe-et-Moselle de constituer une permission de voirie autorisant ledit passage dans les limites du droit public.
11. Emet, à la majorité des suffrages exprimés et six abstentions (Christiane PIERRAT, Joseph MORELLO, Jean-Michel LAVANOUX, Carol ROTT, Rachid ABERKANE, Léon BOURET), un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par M. Stéphane PIGUET, directeur du magasin SUPER U.
12. Accepte, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Vecrking et Valmestroff au SMIVU Fourrière du Jolibois de Moineville.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



François DIETSCH.